



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril à 20H30,
Le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, TRONCY Jacques.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal : 04 avril 2024
Etaient présents : M. Jacques TRONCY – M. Yves TAMIN –
Mme Chantal ROTA - M. Bruno GEORGES - Mme Chantal CHARRONDIERE -
M. Jean-Paul BAILLON - Mme Michelle MAITRE - M. Frédéric SAYROUX -
Mme Julie LAFFONT-DUPUY – M. Julien ROLLET - M. Cyril GROULARD -
Mme Amélie SYBELIN - Mme Angélique PAPON
Excusés : Marie-Laure HERCÉ qui donne procuration à Yves TAMIN, M. GACON Romain qui
donne procuration à Frédéric SAYROUX
Formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : Mme Angélique PAPON

Le procès-verbal du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire rend compte au Conseil de ses décisions intervenues au titre de ses délégations.
Une déclaration d'intention d'aliéner sans exercice du droit de préemption de la Commune :
- DIA n°02/2024, réceptionnée le 26.03.2024, parcelle AB583 – 311 Route de Paris, surface
83 m² au prix de 29 000.00€. Renoncée

FINANCES

PROJET DE PROMESSE DE BAIL / URBASOLAR

Délibération n°2024/39

Vu la délibération définissant la zone constituée des parcelles cadastrées ZM 27 et ZM 30 d'une surface de 5,1214 hectares, comme une zone d'accélération sur laquelle la Commune souhaite voir se développer un projet de production d'énergie photovoltaïque au sol,

Vu la délibération 2023/124 retenant la candidature de la société URBA SOLAR pour porter le projet photovoltaïque de la Route de Paris,

La société propose un projet de promesse de bail d'une durée de 4 ans (durée maximale pendant laquelle cette dernière procédera à toutes les procédures administratives l'autorisant à exploiter). Si elle obtient l'ensemble des autorisations, le bail emphytéotique sera donc conclu pour une durée de 40 ans comme convenu.

M. TRONCY aborde avec les élus les différents points négociés avec URBA SOLAR. A savoir, la mise à disposition du terrain assurée au GAEC GACON est prolongée durant ces quatre premières années (un délai de six mois de préavis pour la prise en possession finale par la société). Une indemnité d'immobilisation sera versée à la commune à hauteur de 15 000€. Le versement sera fractionné en trois fois : à la signature de cette promesse de bail, à l'obtention du permis de construire et au démarrage des travaux. La redevance annuelle reversée à la commune durant 40 ans est maintenue à 7 500.00€ HT par an et par hectare. Toutefois, si le site comprend tout ou partie de la parcelle ZM28, la commune percevra 8 000.00€ HT par an et par hectare. La redevance sera indexée sur le coût de l'énergie. Un article est prévu concernant le démontage de l'ensemble des installations à l'issue des 40 ans.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec une abstention et 14 voix POUR :

- **Approuve la promesse de bail proposé par URBASOLAR,**
- **Charge le Maire pour signer tout acte prévu à cet effet,**
- **Dit que les crédits sont ouverts à l'article 75888, fonctionnement recettes, sur le budget communal 2024.**

MODULATION DU LOYER DE LA MAISON DE SANTE A COMPTER DU 01.05.2024

Délibération n°2024/40

Vu la délibération 2024/34 portant modulation du loyer jusqu'au 30.06.2024,

Le loyer de la Maison de Santé doit être de nouveau révisé pour prendre en compte l'arrivée de deux professionnels de santé : D'une part, le docteur HALPERN – Allergologue installée en mars dernier et d'autre part, le docteur LOUNIS – Médecin généraliste dont le retour est programmé mi-mai 2024.

Au 1^{er} mai 2024, il faut ajouter 60.00€ par mois pour la mise à disposition d'un bureau le samedi matin au docteur HALPERN.

Le docteur LOUNIS, quant à lui, communiquera dans les prochains jours ses coordonnées pour le contacter. Il annonce travailler 4 jours par semaine. Il demande également à la commune de bien vouloir lui accorder un différé de trois mois pour le redémarrage de son activité. Au 1^{er} août 2024, la commune percevra donc un loyer maximal pour la maison de santé, compte tenu des installations/réinstallations.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte de réévaluer le loyer des professionnels de la Maison de santé dans les conditions susvisées,**
- **Acte un loyer à 2 018.00€ par mois à compter du 01.05.2024,**
- **Acte un loyer à 2 263.00€ par mois à compter du 01.07.2024,**
- **Acte un loyer à 2 563.00€ par mois à compter du 01.08.2024,**
- **Donne délégation au Maire pour signer tout acte produit à cet effet.**

FONDS DE CONCOURS NEUTRALITE FISCALE 2024

Délibération n°2024/41

Jusqu'en 2024, Roannais Agglomération apporte à la Commune un fonds de concours de 24 983.00€ par an qui neutralise la perte de recettes fiscales issue du passage de l'ancienne Communauté de communes à l'Agglomération en 2013 et de la modification des taux d'imposition.

Il faut justifier d'investissements (imputés en fonctionnement comme en investissement) pour bénéficier de ce fonds de concours.

Il est proposé de dresser une liste de dépenses d'investissement, toutes engagées sur le budget communal 2024.

Considérant que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part du financement au moins égal au montant du fonds de concours alloué,

Considérant que le versement d'un fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **Sollicite le versement d'un fonds de concours auprès de Roannais agglomération de 24 983.00€ au titre de l'année 2024,**
- **Donne délégation au Maire pour lister les travaux et les équipements éligibles par cette aide financière,**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir,**
- **Précise que les crédits sont inscrits au Budget communal 2024.**

M. le Maire annonce la création d'un fonds d'aide au soutien à l'investissement, en lieu et place du fonds de neutralité fiscal qui cessera l'an prochain. Les 40 communes seront éligibles à ce dispositif. Environ 25 000.00€ seront attribuées chaque année pour chaque commune. L'adoption de ce nouveau dispositif sera réalisée en conseil communautaire du mois de juin pour une application dès 2025.

RESSOURCES HUMAINES

AIRE DE LOISIRS BEAUSOLEIL – SAISON 2024

Bruno GEORGES donne les grandes lignes de la saison estivale 2024. L'équipe saisonnière sera constituée de :

- CHAINIAU Corinne – Responsable aire de loisirs,
- VOBMANN Jacques, HUPIN Jade et LAREURE Léa – Agents techniques camping/piscine et mini-golf,
- DECHELETTE Sylvie - MNS du 1^{er} juin au 07 juillet 2024 inclus,
- KHADRAOUI Katy - MNS du 08 juillet au 31 août 2024 inclus.

Des animations sont d'ores et déjà annoncées : maquettes bateaux comme en 2022 les 22 et 23.06.24, concours de pétanque le 12.07.24 normalement, tournoi mini-golf (date non fixée encore).

Les réservations marchent très bien puisque le camping est déjà complet du 15.07 au 10.08.24 inclus.

Enfin, l'étang Picamot est ouvert depuis samedi 06.04.2024.

AFFAIRES GENERALES

∞ Les élus fixent l'inauguration (Fresque – Plaques Claudie Haigneré à l'école / Allée des docteurs Gagnière – Cabinet dentaire) au vendredi 14.06.2024 à 18H30.

Informations et échanges sur les démarches territoriales en cours (Point sur SCOT ROANNAIS, PLH2, les dispositifs Villages d'Avenir et Territoire Educatif Rural, Recensement 2024)

∞ Un point sur les chiffres du recensement de la population est réalisé. Les chiffres actuels démontrent une tendance à l'augmentation de la population. Les résultats officiels seront transmis en mairie en juillet. 600 logements sont décomptés : 473 résidences principales et 29 secondaires, 88 logements vacants, 10 logements occasionnels. Des logements n'ont pas pu être enquêtés : il est estimé pour ce faire 15 habitants supplémentaires. Un premier constat est apparu : 31% de la population pacaudoise vit seul. – Un travail pourrait être réalisé après analyse de l'enquête INSEE afin d'envisager la mise en place d'actions précises.

∞ Le Plan Local de l'Habitat 2 est en cours d'élaboration pour la périmètre de Roannais Agglomération. Il sera approuvé pour les 6 années à venir. Le taux de logements vacant recensés est

très important sur tout le secteur et devient un vrai enjeu. Réoccuper des logements existants est un réel objectif. L'objet de production de logements est estimé à 370 logements / an. La Commune de La Pacaudière, considérée comme pôle de centralité est bien lotie : 23 logements ouverts dont 15 autorisations constructions et 8 logements vacants réhabilités. Le PLH2 devra être validé avant le 31.12.2024.

∞ En parallèle, le Scot du Roannais doit être élaboré avec un périmètre élargi (5 EPCI). Le SCOT est composé du Projet d'aménagement Stratégique, du Document d'Orientation et d'objectifs et différents diagnostics. Il prend en compte l'habitat, la mobilité, les transports, l'économie, etc. Le travail a démarré l'an dernier et un premier plan d'aménagement stratégique sera défini avant la fin de l'année 2024. Son approbation est attendue fin 2027. Des impacts forts sont attendus avec les directives de l'Etat (zéro artificialisation nette, zone naturelle, loi climat et résilience, etc.)

A la suite de son approbation, le Plan Local d'Urbanisme communal devra intégrer toutes ces nouvelles dispositions également.

∞ La commune de La Pacaudière est l'une des 26 communes retenues pour le label « Villages d'avenir ». Etant considéré comme pôle de centralité, La Pacaudière a entraîné dans son sillage Le Crozet et St Martin d'Estreaux. Une rencontre a eu lieu avec la chargée de missions. Cependant, il est nécessaire que les trois communes présentent des projets ayant un point commun. M. le Maire rappelle les projets communaux inscrits (friche Benoit et animations Le petit Louvre). Le travail se poursuit.

∞ Le dispositif « Territoires éducatifs ruraux » est une démarche d'accompagnement pour corriger l'impact des inégalités territoriales dans la réussite scolaire des élèves. Les communes de Noirétable et La Pacaudière sont retenues. Le collège Jean Papon est le chef de file et travaille en collaboration avec les écoles primaires. Différentes actions pourront donc être mises en place pour faire bénéficier d'un plan de réussite éducatif aux élèves ruraux. Le projet est en cours d'élaboration (L'Etat pourrait donner 30 000€ par an pour le collège durant 3 ans), il intégrera les communes mais aussi des associations conduisant déjà des actions éducatives.

QUESTIONS DIVERSES

◆ AGENDA

√ Réunion cyclotourisme / point avec les associations le 17.04.24, à 18H00

√ Visite de la cure paroissiale le 27.04.24

√ Informations au public et promotion du Lotissement La Treille réalisées par MonHabitat.com. Des visites sur site auront également lieu (9H-12H / 14H-18H en mairie, salle de réunions), les 12 et 13.04.24,

√ Nuit des Musées au Petit Louvre le 18.05.24

√ Scrutin élections Européennes le 09.06.24

◆ FEU D'ARTIFICE 2024

Comme une première construction se réalisera au lotissement La Treille, il n'est plus possible de faire les tirs sur le Tafret. Un nouveau lieu a donc été recherché.

Le pré se situant en face halles agricoles est idéal. Une convention pour la mise à disposition ponctuelle du site à la commune sera rédigée avec le propriétaire qui exploite ce terrain agricole

◆ POINT TRAVAUX

Route de Vivans – La première tranche est bientôt terminée. Suite à une analyse effectuée par le Conseil Départemental, le matériau posé par POTAIN TP n'a pas été validé. Il a donc fallu tout enlever pour refaire (perte estimée à 6 jours). La route sera normalement goudronnée fin de cette semaine pour ce premier secteur.

L'entreprise DESSERTINE est missionnée pour réaliser le marquage derrière la salle ERA.

M. TAMIN annonce le recrutement de deux saisonniers aux services techniques : TULOUP Hugo et VERNISSE Thomas.

De nouvelles opérations de désherbage sont programmées : le 21.05, les 05 et 19.06 (18H00-20H00).

◆ **MARCHE HEBDOMADAIRE**

Une réunion de concertation entre les élus, les commerçants sédentaires et les forains sera prochainement fixée d'ici le mois de mai pour exposer des pistes d'évolution même à titre expérimental.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H00.

**Le Maire,
Jacques TRONCY**



**La secrétaire de séance,
Angélique PAPON**



